

ACCORD DE MÉTHODE - PRIME EAP

SPÉCIAL INTÉRIMAIRES & CDD

Encore des perdants avec cet accord !

Si les signataires de l'accord de méthode restent plutôt silencieux à ce sujet, la CGT informe l'ensemble du personnel intérimaire et CDD sur les règles d'attribution de cette pseudo prime.

Les intérimaires et les CDD sont concernés par cet accord de méthode.

Ils ont aussi le droit à cette primette de ... 300€.....

MAIS :

La messe est dite, la règle principale d'obtention de cette prime est à l'avantage de La Poste.

POURQUOI ?

Comme pour les postier-e-s, les CDI Intérim et les CDI GEL, cette prime de 300€ brut sera divisée en 3 x 4 mois/an. Les 4 premiers mois de l'année 100€ brut, les 4 mois suivant 100€ bruts et les 4 derniers mois de l'année 100€ brut.

La règle d'attribution pour les intérimaires et les CDD est simple :

Dans ces 4 mois, vous devez être présent 3 mois complet et consécutivement.

Si durant ces 3 mois vous avez une coupure de votre mission ou si vous êtes malade

**HOP PLUS DE PRIME, MERCI À LA POSTE
ET AUX SIGNATAIRES !!!**

*Le PRÉSENTEISME sera pris en compte au
quadrimestre dans le calcul de la prime :*

- ❖ Si le nombre de jours d'absence = 1
→ la prime quadrimestrielle sera
proratisée à hauteur de 80%
- ❖ Si le nb jours d'absence = 2,
→ à hauteur de 60%
- ❖ Si le nb jours d'absence = 3,
→ à hauteur de 40%
- ❖ Si le nb jours d'absence > 3,
→ à hauteur de 0%

*Une absence irrégulière sur le
quadrimestre entraîne par ailleurs la
suppression de la prime quadrimestrielle.*

**Pour la CGT et les agents,
C'EST INADMISSIBLE !**

La CGT a vivement réagi à cette règle injuste et pénalisante. Nos dirigeants voudraient faire des économies qu'ils n'auraient pas trouvé mieux comme règle !

- ▼ **A cette réaction, la BSCC nous a assurée,**
- ▼ **ne pas vouloir faire des économies sur**
- ▼ **les intérimaires et les CDD.**

Mais bien sûr !

La CGT vous croit sur parole !

La CGT restera très vigilante sur les versements de cette prime qui seront effectués aux intérimaires et aux CDD. Si cela se passe comme pour la prime dite « pouvoir d'achat » qui a été versée au mois de septembre 2021, peu d'intérimaires et CDD en bénéficieront.

**IL N'Y A VRAIMENT PAS DE QUOI SE RÉJOUIR DE CETTE PSEUDO PRIME
QUI NE REPOND PAS AUX REVENDICATIONS DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL
Y COMPRIS À CELLES DES INTÉRIMAIRES ET DES CDD.**

